



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le trente novembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Alain BOUCHECAREILH, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : FOURNITURE D'EMULSION DE BITUME ET D'ENROBE A FROID
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - LOT N°1 -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 18 janvier 2012, décomposée en 2 lots :

Lot	Désignation
1	Emulsion de bitume
2	Enrobé à froid

Le lot n°1 a été attribué le 4 avril 2012 à l'entreprise Liants Routiers Pyrénées pour un montant minimum de 480 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT sur 4 ans (période initiale de deux ans à compter de la notification renouvelable une fois).

Le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant maximum des commandes. En effet, des impératifs budgétaires ont contraint la communauté de communes de Lacq-Orthez à réduire ses programmes de voirie en investissement et par conséquent à augmenter le volume des interventions en régie. De ce fait, les quantités d'émulsion de bitume nécessaires sont plus importantes que celles prévues au moment de l'estimation réalisée en 2012.

Le service Aménagement de la communauté de communes de Lacq-Orthez estime à 260 tonnes, la quantité d'émulsion de bitume supplémentaires nécessaires pour aller au terme du marché prévu le 3 avril 2016.

Le montant supplémentaire s'élève à 119 600 € HT, (260 tonnes à 460 € HT/t) soit une augmentation de 14.95 % sur le montant du marché du lot 1.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

